

## Concours du meilleur film

Nous vous proposons de participer au concours organisé dans le cadre du 20ème Salon International de la Plongée Sous-Marine.

La compétition est ouverte du 5 octobre au 25 décembre 2017.

**Date limite d'envoi des emails de participation et dépôt des films : 25 décembre 2017**

Ce concours est partagé en 2 catégories distinctes.

Chaque participant peut concourir dans les 2 catégories.

La participation est gratuite.

### - Catégorie « Bande Annonce »

Pour concourir dans cette catégorie, la durée du film ne devra pas dépasser 3 minutes.

Le film pourra être un teaser, une bande annonce, une publicité...

Le jury appréciera aussi bien le sujet annoncé que les images ou la qualité du montage.

### - Catégorie « Court-Métrage » :

Pour concourir dans cette catégorie, la durée du film de devra pas dépasser 12 minutes.

Le film pourra être un clip, un court-métrage

Le jury appréciera les images, la bande sonore et le montage mais aussi et surtout l'originalité du sujet proposé et le message perçu à la lecture du film.

La proclamation du palmarès et la remise des prix se feront pendant le prochain Salon International de la Plongée Sous-Marine qui a lieu du 12 au 15 janvier 2018 à Paris, Porte de Versailles.

### Fonctionnement :

Uploadez votre clip sur YouTube et adressez-nous par email à [animation@salondelaplongee.com](mailto:animation@salondelaplongee.com), le lien YouTube correspondant.

### Votre email devra préciser :

- Vos noms et prénoms
- Vos coordonnées et votre numéro de téléphone (numéro de portable de préférence)
- Le titre et la présentation synthétique de votre clip ainsi que le matériel utilisé et le/lieux de de tournage.

## REGLEMENT

1. Le Salon de la Plongée Sous-Marine est un événement créé, produit et organisé par la société HP Communication. Le Salon de la Plongée Sous-Marine est un nom déposé par la SARL HP Communication.
2. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine organise un concours de films en partenariat avec Plongée On Line qui hébergera sur son site les liens et résultats du concours.  
Le jury est composé de 4 personnes.  
Ce concours Films, est ouvert à tous les vidéastes

3. Toute œuvre considérée par Le Salon de la Plongée Sous-Marine comme présentant un caractère manifestement « hors-sujet » ou susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pas être retenue pour le présent concours.
4. Toute œuvre présentant **une manipulation ou un non-respect d'animal ou du milieu** (déplacement d'animal, conditions non naturelles etc...), **sera exclue du présent concours**
5. Le Salon de la Plongée Sous-Marine se réserve le droit de ne pas retenir certains Films pour ce concours sans que cette décision puisse être contestée et donner un droit à une indemnisation ou un remboursement de frais.
6. Les Films présentée au concours devront être accompagnées des mentions suivantes :
  - Vos noms et prénoms
  - Vos coordonnées et votre N° de téléphone
  - Le titre et le pitch de votre clip ainsi que le matériel utilisé et le/les lieux de tournage.
7. Le Salon de la Plongée Sous-Marine, conformément aux règles établies en matière de Copyright, considère que les œuvres présentées sont libres de tout droit de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers (images, musiques, droit à l'image etc...). Du fait même de leur participation, les auteurs des Films s'engagent à garantir l'organisateur contre toutes actions qui pourraient être exercées à son encontre contre des ayants droit. Le Salon de la Plongée Sous-Marine ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.
8. Chaque vidéaste s'assurera que le contenu des images ne porte aucune atteinte aux droits des tiers du point de vue de leur image, biens, personnalité, vie privée. Il certifie notamment disposer de toutes les autorisations de publications des images des modèles, personnes, y compris des enfants.
9. Les auteurs des films autorisent l'utilisation de leurs œuvres par Le Salon de la Plongée Sous-Marine et les partenaires du présent concours pour des actions de promotion, avec mention du nom du vidéaste, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.
10. La participation au présent concours implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement et des directives données par l'Organisateur pour garantir la qualité de la présentation des œuvres.
11. Les trophées et lots seront remis aux gagnants ou à leurs représentants lors de la cérémonie de remise des prix. Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.

Votre accord avec le présent règlement, entraine votre accord avec la phrase suivante :

***« Je demande ma participation au concours Vidéo du 20<sup>ème</sup> Salon de la Plongée Sous-Marine. Je déclare avoir pris connaissance des Informations ainsi que du Règlement du concours ci-dessus, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tout recours contre l'organisateur. Je certifie être l'auteur des vidéos et disposer de l'autorisation de publication des images des modèles, des personnes, y compris, le cas échéant, des enfants ».***